

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 32 (1903)
Heft: 5

Artikel: L'Instruction publique au temps de la Rome des papes [suite]
Autor: Singy, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

puissance moscovite fait penser à une immense pieuvre dont le corps couvre l'Europe orientale et les tentacules atteignent les extrémités de l'Asie dans la Transcaucasie, la Perse, l'Afghanistan, la Mandchourie, bientôt la Mongolie et même le Tibet, où une convention russo-chinoise interdit la prédication catholique et n'autorise que la prédication de la religion grecque.

En résumé, l'*Asie russe* compte aujourd'hui, même sans la Mandchourie, une superficie de 17 millions de km², presque la moitié du continent, mais avec une population clairsemée de 25 millions d'habitants. Son commerce est d'environ 700 millions de francs.

L'*Asie anglaise*, moins étendue, 5600000 km², est beaucoup plus peuplée, car elle nourrit plus de 300 millions d'hommes, et fait un commerce de 5 milliards.

L'*Asie française*, très prospère d'ailleurs, a seulement 800000 km² de superficie, avec 25 millions d'indigènes et un commerce de 450 millions. Restent les possessions portugaises (3700 km², 520000 habitants).

Si nous y ajoutons les Etats indépendants : l'*Empire chinois*, avec ses 360 à 400 millions d'âmes ; le *Japon*, avec 46 millions ; la *Perse*, le *Siam* et quelques autres parties semi-indépendantes, nous trouvons pour le continent asiatique 42 millions de km², avec une population totale de plus de 800 millions d'habitants, la moitié de celle du globe et le double de celle de l'Europe, faisant un commerce extérieur d'environ 12 milliards de francs, à peine le sixième du commerce européen.

(A suivre.)

F ALEXIS.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

(Suite.)

III. Ecoles de filles

Le nombre des écoles de filles est très considérable à Rome. Une analyse minutieuse des ordonnances, décrets, statistiques et rapports officiels permet de constituer des groupements fondés sur l'histoire, le fonctionnement, le personnel enseignant plutôt que sur les programmes presque identiques dans leurs dispositions essentielles.

1^o *Les écoles gardiennes-régionnaires*. — Ces établissements, tenus, sauf de rares exceptions, par des femmes laïques âgées pour le moins de 21 ans, reçoivent les enfants des deux sexes. La taxe scolaire, excessivement modique, est à la portée des bourses les plus pauvres. Nous avons exposé leur organisation détaillée en traitant des *Salles d'Asile* et des *Jardins pour l'Enfance* (*Bulletin* 1902, pages 219 et ss.) Il n'y a pas

lieu d'y revenir. Nous remarquerons pourtant qu'à l'origine toutes les écoles gardiennes, privées ou officielles, étaient *mixtes*, généralement dirigées par des maitresses laïques et placées sous la surveillance des mêmes Commissions. Dans la suite, les fillettes eurent les premières l'avantage de posséder des écoles gardiennes à leur usage exclusif. En 1847, des établissements similaires furent créés en faveur des garçons, les écoles mixtes continuant néanmoins à exister.

Le règlement mis en vigueur par le cardinal-vicaire, prince Odescalchi, contient des dispositions qui étonneraient certains esprits prévenus contre le régime ecclésiastique romain.

Il présente, avec beaucoup de netteté et de sagesse, la conduite à tenir dans la formation si difficile de l'enfance, la supériorité incontestable et l'heureuse efficacité des remèdes préventifs, la grave responsabilité des maîtres dans l'emploi des moyens de correction durs, dangereux, nuisibles ou légalement prohibés.

Si nous faisons entrer en ligne de compte toutes les écoles gardiennes-régionnaires annexées aux écoles primaires proprement dites et confondues pour ainsi dire avec elles, nous arrivons à un total de trois cents écoles gardiennes dans la ville et sa banlieue.

2^o *Les écoles pontificales.* — En 1655, Alexandre VII, par l'intermédiaire de son aumônier, Mgr Farnèse, fit établir plusieurs écoles; c'est là l'origine des écoles appelées *pontificales*, sans doute les plus anciennes destinées à Rome aux familles moyennes et pauvres. Les premiers conservatoires que nous étudierons plus tard et qui remplissaient l'office de nos hospices-écoles professionnelles, venaient de s'ouvrir; c'est dans ces maisons et parmi les élèves les plus habiles dans les travaux domestiques et les ouvrages de femme que furent choisies les maitresses des écoles pontificales; et, particularité digne d'attention, la préférence était accordée aux jeunes filles qui manifestaient des dispositions prononcées pour le mariage et qui, en vue de cette vocation, s'étaient acquises une plus grande somme de connaissances professionnelles. Les branches pratiques avaient la première place dans ces institutions pontificales dont le but était de sortir les enfants de la misère ou de les préserver du vice en les formant à gagner leur vie et en leur préparant, par des habitudes de travail et d'économie, un établissement honnête. Les élèves reçoivent durant l'année, comme récompense de leur assiduité, plusieurs distributions gratuites de pain et des subsides, parfois assez élevés, *en vue de la constitution de leurs dots.*

Chaque classe se composait d'une trentaine de filles.

La statistique de 1868 accuse un immense développement des écoles pontificales puisque le nombre des élèves atteint le chiffre de 1760, toutes confiées, à l'exception de la population de huit classes, à des maitresses laïques. Tous les frais d'instal-

lation, de traitements et de subsides sont supportés par l'Aumônerie pontificale sans aucune charge pour les particuliers.

3° *Les écoles paroissiales.* — Ce qui les concerne a été exposé sous le même titre lorsque nous avons parlé des établissements similaires en faveur des garçons. L'origine, le développement, l'organisation définitive, la répartition des groupes, etc., sont identiques dans l'un et l'autre cas, excepté évidemment les modifications de programme propres à l'enseignement féminin.

4° *Les écoles congréganistes.* — Il y avait à Rome comme une floraison puissante et variée d'instituts congréganistes voués à l'éducation des filles de tout âge et de toute condition. Nous nous bornons à un rapide aperçu au risque de ne fournir qu'une aride nomenclature.

a) *Les Maîtresses Pies*, fondées à Viterbe, en 1685, par Rose Venerini, appelées à Rome par Clément XI (1700-1721). possèdent 25 institutrices et deux établissements de 200 et de 300 élèves. L'instruction y est relevée quoique toujours gratuite pour les externes. Les frais sont supportés par le Trésor public.

b) *Les Maîtresses Pieuses* (division de l'Institut précédent), fondées vers la même époque (1690), par Lucia Filippini, protégées efficacement par le cardinal Barbarigo, évêque de Montefiascone, donnent l'éducation aux jeunes filles de la bourgeoisie et font la classe à toutes les petites filles de quelque condition qu'elles soient, pourvu qu'elles n'aient ni moins de 7 ans, ni plus de 14; elles sont au nombre de 300. De leur maison principale, à Sainte-Lucie, ces religieuses se rendent aussi dans les divers quartiers de la ville où elles entretiennent 11 autres écoles très fréquentées. Les dépenses sont couvertes par l'Aumônerie apostolique.

c) *Les Pieuses Ouvrières*, au nombre de cinq instruisent, à la manière des Maîtresses Pieuses, environ 150 jeunes filles.

d) *Les Sœurs-Adoratrices du Précieux Sang* (fondation du vén. chanoine Gaspar del Bufalo) ont à Rome quatre groupes scolaires. L'un de 400 élèves, à l'Hospice Saint-Louis; le second de 80 élèves, près du Latran, — l'un et l'autre ont à leur disposition deux grands jardins servant aux récréations et aux patronages —; le troisième de 200 enfants, à la Place du Peuple, — ces trois établissements sont soutenus par la cassette particulière du Souverain-Pontife —; le quatrième de 200 enfants, dans la *via Rasella*, aux frais de la famille princière de Volkonsky.

e) *Les Sœurs Saint-Joseph de Cluny* (fondées à Cluny, diocèse d'Autun, par Anne-Marie Tauvuhey), vinrent à Rome le 12 avril 1854, ouvrirent, près de Sainte-Marie Majeure et aux frais de l'Aumônerie apostolique, un orphelinat, puis une école-externat de deux cours avec 120 filles de 3 à 18 ans.

f) *Les Filles du Calvaire*, fondées à Rome par Virginia

Centurione Bracelli, sont de pieuses laïques unies, après un temps d'épreuve, par la promesse solennelle de se dévouer au soulagement des misères d'autrui et à toutes les œuvres philanthropiques. Léon XII les appela dans la capitale, Grégoire XVI leur donna la grande abbaye de Saint-Norbert sur le mont Esquilin et Pie IX leur confia, au quartier dei Monti, des écoles-patronages aux frais de la Commission des Subsidés.

g) *Les Sœurs de la Providence de l'Immaculée-Conception*, spécialement occupées à l'œuvre des prisons, sont à la tête d'un groupe scolaire fondé et subventionné par Pie IX, à la place *delle Vaschette*, et dans lequel elles ont réuni 130 élèves.

h) *Les Marianes*, fondées, en 1844, par le P. Sciarra, somasque, instruisent gratuitement 80 jeunes filles, grâce à la protection de la Commission d'assistance qui fournit un subside et paie la location des bâtiments scolaires.

i) *Les Oblates Philippines*, près de Sainte-Marie Majeure, rassemblent gratuitement les petites filles du quartier au nombre de 50.

(A suivre.)

Dr Ernest SINGY.

Le travail des enfants hors de l'école

La Société suisse d'utilité publique a ouvert une enquête dans toutes les écoles publiques de la Suisse pour se rendre compte de l'extension qu'a prise, en dehors de la classe, le travail des enfants encore astreints à la fréquentation de l'école. A cet effet, un questionnaire, portant sur les points suivants, a été envoyé à tous les instituteurs et institutrices.

- 1° Nombre d'élèves de la classe, garçons, filles, âge moyen, heures d'école par semaine ;
- 2° Nombre et âge des enfants occupés :
 - a) Aux travaux agricoles ;
 - b) Aux travaux agricoles et à d'autres travaux à la fois ;
 - c) A une industrie domestique ou à un métier, en indiquant le genre de travail ;
 - d) A d'autres occupations rétribuées, en précisant aussi la nature de ces occupations.
- 3° Nombre et âge des enfants qui travaillent tous les jours, excepté le dimanche, dans l'industrie domestique, dans un métier où ils sont occupés, d'une manière régulière, 1, 2, 3, 4, 5, 6 heures et plus par jour ;
- 4° Nombre et âge de ceux qui travaillent seulement par intervalles pendant 3, 6, 9, 12, 15 heures et plus par semaine ;
- 5° Combien travaillent le dimanche ;